

DOL'AUTO-ECOLE
EURL Damien ROYER
3, Avenue de Northwich
39100 DOLE

ENJEU DE LA FORMATION, DEROULEMENT, EXAMEN PERMIS B

Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture, est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, vous disposerez d'un livret d'apprentissage qui vous guidera dans votre progression, et le travail se fera avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (Fac-similé ou Cerfa 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée.
- Les compétences à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

Quel est le programme de formation B ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Les compétences détaillent les savoirs **comportementaux, techniques et environnementaux** dont doit disposer l'élève conducteur au fur à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Déroulement et conditions de passage des épreuves de l'examen B :

L'examen théorique se passe dans un organisme privé (La Poste, SGS Objectif Code etc...).
Votre pièce d'identité et votre convocation seront nécessaire.

Nous vous présentons dès que vos résultats sont satisfaisants et si vous le souhaitez. Cependant nous vous évaluerons afin de vous apporter les derniers conseils. L'examen de passe dans une salle collective avec des tablettes. Chaque candidat passe son examen avec une série de 40 questions différentes. Pour obtenir son code il ne faut pas faire plus de 5 fautes.

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire. Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Votre pièce d'identité et votre convocation sont nécessaire ainsi que votre livret d'apprentissage (surtout en cas de conduite accompagnée). Votre examinateur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l'examen. Vous allez être évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. L'examineur va vérifier votre capacité à déceler les changements de situations sur la route et à vous y adapter.

Dans tous les cas, il faudra conduire de façon autonome et à allure soutenue sur route et ou sur autoroute. Votre examinateur vous donnera des directions simples ou un itinéraire avec panneaux (parcours autonome) afin de vérifier votre capacité à vous diriger sans danger. Si vous ne comprenez pas ou que vous n'avez pas entendu ce qu'il vous a dit, n'hésitez surtout pas à le faire répéter. Vous devez lui montrer votre assurance et votre autonomie au volant.

Durant cet examen, des objectifs complémentaires à valider :

- Test de la vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.
- Vérifications intérieures et extérieures : lors de votre passage à l'examen pratique du permis de conduire, l'inspecteur va vous demander de procéder à 2 vérifications ; qui comptent pour 3 points : Une vérification intérieure ou extérieure, une question de sécurité en rapport à la vérification, une question de premier secours.
- Un freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.
- Une manœuvre en marche arrière : la réalisation d'une des 6 manœuvres en marche arrière choisie par l'expert qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite; marche arrière en arrondi ou en

angle ; rangement en creneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi-tour).

On vous jugera surtout sur votre capacité à maintenir la sécurité pendant votre manœuvre et sur votre technicité.

Barème et notation : Cet examen est noté sur 31 points. Pour être admis il faut obtenir au minimum 20 points et ne pas commettre de faute éliminatoire.

Il y a 5 niveaux d'appréciation :

- E : faute éliminatoire : elle entraîne systématiquement l'échec du candidat à l'examen, elle se définit par un comportement dangereux du candidat, se mettant en danger, ou mettant en danger les usagers.
- 0 : le candidat n'obtient pas de point pour cette compétence mais n'a pas commis de faute grave et éliminatoire.
- 1 : 1 point obtenu. La compétence est en cours d'acquisition mais est toutefois encore mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète. Exemple : un contrôle d'angle mort pendant un changement de file.
- 2 : 2 points obtenus. La compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable. Exemple : le clignotant est parfois mis tardivement.
- 3 : 3 points obtenus. La compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était nécessaire.

Si l'erreur commise, nécessite l'intervention de l'expert physiquement sur les pédales ou le volant, la faute est éliminatoire. A noter : une intervention verbale de l'examinateur n'est pas forcément synonyme d'élimination. Il a le droit de vous faire des remarques sur votre conduite. Servez-vous alors de ses conseils pour vous améliorer pendant le parcours, surtout ne stressez pas d'avantage. Un conseil de la part de l'expert est une aide !

Le résultat d'examen

Ils vous seront transmis par voie électronique dans un délai de 2 jours suivant votre passage, en suivant le lien <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis> avec votre numéro NEPH .

Si vous réussissez, le bilan est un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable. Il est valable 4 mois en attendant la délivrance de votre permis de conduire. Ensuite il faudra retourner sur votre compte ANTS pour la fabrication du permis. Si vous échoué, le bilan indique la mention défavorable et vous indiquera les compétences à travailler

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : 06/08/2013
L'expert(e) : MOUSTAKIR
Codes spécifiques : 01

Candidat
Nom : MULLER
Prénom(s) : THEO FRANCOIS
NEPIA : 130668200806
Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque				
	0	1	2	3						
Connaitre et maîtriser son véhicule										
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Effectuer des vérifications du véhicule										
Connaitre et utiliser les commandes										
Appréhender la route										
Prendre l'information										
Adapter son allure aux circonstances										
Appliquer la réglementation										
Partager la route avec les autres usagers										
Communiquer avec les autres usagers										
Partager la chaussée						0,5	0,5			
Maintenir les espaces de sécurité								1		
Sous-totaux		1	10	9		0,5	0,5	1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement										
		0								
Courtoisie										
		0								
Total général					22					

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

DOL'AUTO-ECOLE

EURL Damien ROYER

3, Avenue de Northwich

39100 DOLE

ENJEU DE LA FORMATION, DEROULEMENT, EXAMEN PERMIS A -A2

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

DEROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DU PERMIS A2 et A1

L'examen théorique

Il doit être passé seulement pour les élèves ayant un permis de conduire de plus de cinq ans ou les personnes n'ayant pas de permis de conduire

Après avoir participé aux cours de code à l'auto-école et obtenu des résultats satisfaisants, et les conseils de votre formateur, et si vous le souhaitez, vous pourrez passer votre examen auprès d'un organisme privé (exemple : la poste, SGS objectif code etc...)

Votre convocation et votre pièce d'identité seront nécessaires. L'examen se passe dans une salle collective avec tablettes. Chaque candidat passe son examen avec une série de 40 questions différentes. Pour obtenir son code, il ne faut pas faire plus de 5 fautes. Vous recevrez le résultat sur votre adresse mail.

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire (sauf si le premier permis obtenu date de moins de 5 ans).

Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 comporte deux étapes

- la première : hors circulation
- la deuxième : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Votre moniteur vous accompagnera pour chaque épreuve.

L'épreuve HORS CIRCULATION (17,5 minutes)

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Le résultat est connu dès la fin de l'examen.

Les objectifs de cette épreuve sont :

- Evaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisations routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commande du véhicule, freinage ...
- Montrer que vous avez une maîtrise suffisante de la motocyclette pour évoluer en toute sécurité.

Elle se décompose comme ci-dessous :

- 1. Déplacement de la moto sans l'aide du moteur :**
le candidat devra faire des vérifications techniques, mécaniques et entretien tirées au sort ou selon le choix de l'expert
- 2. Maîtrise de la moto à allure réduite :**
Tirage au sort du parcours n°1 ou du parcours n°2
- 3. Maîtrise de la moto à allure plus élevée :**
Tirage au sort du parcours n°1 ou du parcours n°2, 1 slalom avec évitement et 1 freinage d'urgence
- 4. Interrogation orale :**
Durée : 3 à 4 minutes environ.
Elle porte sur un certain nombre de sujets contenus dans 12 fiches. Tirage au sort individuel.

L'épreuve CIRCULATION
(30 minutes- 25 minutes de conduite effective et 5 minutes de conduite autonome)

Les objectifs de cette épreuve sont :

- Evaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.
- Jauger votre niveau de vigilance
-

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre de la moto

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. Sont évaluées la courtoisie, la conscience des risques, l'autonomie, la recherche d'indices, l'adaptation de l'allure aux circonstances, le partage de la route et le respect de la réglementation.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Pour obtenir un résultat FAVORABLE, il faut obtenir au moins 17/27 sans faute éliminatoire.

Vous pourrez connaître le résultat de votre épreuve pratique 48 heures après l'avoir passée en utilisant le téléservice mis en place sur le site de la sécurité routière.